

## Garantie limitée terrasse Matgreen

### 1.1 Cette terrasse en bambou est protégée par une garantie :

De 25 ans en usage domestique. La garantie s'applique pour aussi longtemps que l'acheteur initial soit le propriétaire et réside dans la demeure où le produit a été installé.

De 15 ans en usage commercial à partir de la date d'achat et des conditions suivantes.

### 1.2 Liste non exhaustive des éléments non couverts par cette garantie :

Les dommages résultant d'un entreposage inapproprié, du non-respect des instructions d'installation fournies, d'une utilisation incorrecte du produit, d'un nettoyage inadéquat tel que l'emploi d'un nettoyeur haute pression, ou encore d'un manque d'entretien régulier.

La garantie ne prend pas en charge les modifications de l'aspect du produit dues à la lumière, telles que le changement de couleur ou la décoloration, ainsi que les différences qui peuvent exister entre les échantillons, les photographies et le produit final.

Elle exclut également les dommages physiques tels que les indentations, rayures, les dégâts causés par les insectes (autres que les mites), les animaux, ou encore les dommages dus à l'usure naturelle, à la négligence, et à la détérioration normale au fil du temps.

Les dommages causés par des événements extérieurs tels que les fuites d'eau, ruptures de plomberie, incendies, inondations, tremblements de terre, ou la stagnation de l'eau sont également exclus.

### 1.3 Garantie sur l'intégrité structurale :

Matgreen Bamboo garantit que ces produits de bambou dans leur état d'origine, sont exempts de tout défaut de matériau ou de fabrication y compris dans les dimensions et la classe d'emploi. Cette garantie couvre donc les caractéristiques propres au bambou tels que les stries minérales, les nœuds, les variations de grains, ... Il n'y a pas deux bambous parfaitement identiques.

La garantie précise également que les défauts doivent être clairement visibles et non dépendants d'angles ou d'éclairages spécifiques pour être considérés comme tels, et doivent être évalués à une distance raisonnable.

Cette garantie est applicable si les défauts et ou les singularités d'aspects admissibles compromettent l'utilisation normale de la terrasse.

Dans le cas d'une fixation mécanique, une distance de 15mm est conseillée entre la vis et le bord de la planche.

Cette garantie limitée est spécifique aux régions du Benelux et de la France, et n'est pas transférable à un autre propriétaire. Elle s'applique uniquement si l'acheteur au détail initial est celui qui fait la réclamation et si la surface affectée est visible et couvre au moins 10% de la surface totale de la terrasse. L'installation doit être effectuée conformément aux instructions d'installation détaillées, et l'utilisation de matériaux de fixation non recommandés par Matgreen Bamboo n'est pas couverte par la garantie.

#### 1.4 Modalités d'exécution de la garantie commerciale :

Vous, l'acheteur initial, devez informer le revendeur autorisé MatGreen Bamboo chez qui l'achat a été initialement effectué dans la limite de la durée de la garantie limitée qui s'applique. Afin que votre réclamation puisse être prise en compte, l'acheteur au détail initial, doit présenter à ce revendeur autorisé MatGreen Bamboo les articles qui suivent :

- Une preuve d'achat valide, sous forme d'une facture de vente ou tout autre document établissant la preuve de l'achat de la terrasse.
- Une description précise du problème et/ou une photographie, un échantillon montrant clairement le problème lié à la garantie.

Si MatGreen accepte une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée, elle autorisera votre revendeur à vous fournir, sans frais, la quantité de lames présentant un défaut de fabrication ou à verser une compensation égale au coût d'achat des lamelles jugées défectueuses.

Une réclamation n'implique pas une augmentation de la durée de la garantie. Les frais de démontage et montage, ainsi que les autres frais annexes, tels que les frais de transports, ne sont pas couverts par la garantie.